



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?LA-SOLIDARITE>

LA SOLIDARITE

- NOS TRAVAUX -

Date de mise en ligne : lundi 17 avril 2006

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Qu'en est-il de la solidarité aujourd'hui ?



Pour la réunion du 19 janvier 05 par P.B.

La solidarité ...

De tous temps, la solidarité a existé.

Elle reposait, et elle repose encore, sur des systèmes d'entraide traditionnels, que ce soit au sein des familles , au sein des communautés ou encore au sein des professions.

A la fin de la seconde guerre mondiale et au début des années soixante-dix, de nouveaux systèmes sont venus s'y ajouter :

- ▶ D'une part, une solidarité instituée : l'assurance maladie, l'assurance chômage, l'assurance vieillesse, les allocations familiales... Il s'agissait de permettre aux salariés, à travers un salaire différé ou par les impôts, d'assurer pour eux-mêmes, comme pour ceux qui ne travaillaient pas (malades, enfants, retraités, etc.), une vie décente .
- ▶ D'autre part, une solidarité d'initiative privée : la création d'associations indépendantes des pouvoirs en place, associations se proposant de mener des actions de solidarité de toutes sortes, non seulement à l'échelle d'un pays, mais partout dans le monde (Secours catholique, Secours populaire ... Médecins sans frontières, Handicap international, Action contre la Faim...)

Actuellement, c'est l'économie solidaire qui voudrait se développer (le SEL, les micros crédits, les initiatives telles Max Avelar, ...).

Dans le même temps, au nom de la crise économique et de la lutte contre les déficits, nous assistons à une remise en question de la plupart des systèmes de solidarité en place : retraites, assurance chômage, système de santé, services publics, systèmes coopératifs, systèmes mutualistes, ... (sans d'ailleurs que de grandes résistances se manifestent) .

Solidarité : interdépendance impliquant une responsabilité mutuelle d'assistance et d'entraide réciproques entre les membres d'un groupe, fondée sur le contrat et/ou la communauté d'intérêts.

En tant qu'êtres vivant en société, les hommes ont toujours entretenu des mécanismes de solidarité. Ils savaient qu'au bout du compte ils en bénéficieraient très certainement un jour, soit directement, soit indirectement, ce qui s'est d'ailleurs quasiment toujours vérifié. La solidarité constituait une sorte de ciment de leur organisation sociale, et, le plus souvent, elle était porteuse d'un grand humanisme, même si parfois elle était le support de bien des manipulations .

Je me suis intéressé aux fondements de cet humanisme :

la solidarité repose sur la générosité, le souci d'entraide, mais aussi parfois sur des croyances, sur les valeurs

universelles, sur l'engagement citoyen ou encore sur la justice sociale ...(notez au passage que généreux signifiait au départ "de race noble", puis "qui a l'âme grande et noble", pour devenir aujourd'hui la qualité de celui qui donne plus qu'il n'est tenu de le faire)

Une croyance : "Vivre, par l'action et la parole des pauvres, la mission reçue en Eglise pour rendre Dieu présent dans la vie des hommes et témoigner de l'Evangile", c'est l'un des 3 axes politiques du Secours catholique.

Les valeurs de la DUDH : "Soutenir, dans l'esprit de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous développement, des conflits armés". Ceci figure dans l'article premier des statuts du Secours Populaire, lequel précise qu'il entend "rassembler en son sein des personnes de bonne volonté, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes les qualités humaines qui y sont liées".

L'engagement citoyen : c'est le cas pour la plupart des organisations internationales qui entendent mettre leurs savoir faire à la disposition de ceux qui en sont démunis, ceci dans la plus grande neutralité et la plus grande impartialité. (Nous savons aujourd'hui que cette position est difficilement tenable : pour éviter de se compromettre, la plupart des associations humanitaires entendent désormais témoigner de ce dont elles sont témoins.)

La justice sociale : au sein d'un pays, ce sont les solidarités instituées qui visent essentiellement à combattre des inégalités manifestes : il s'agit alors d'une sorte de contrat social : procurer à chacun, par les revenus, les soins, les retraites... , les conditions minimum à son autonomie et à son épanouissement personnel.

Et il en existe certainement d'autres... Je retiendrai chez les musulmans le 3ème pilier de l'islam, la " Zakât", qui mêle toutes les caractéristiques précédentes : institution, initiative privée, religiosité ... Le mot désigne l'aumône obligatoire que chaque musulman verse en vertu des règles de solidarité au sein de la communauté musulmane : une sorte d'impôt - charité appliquée sur les possessions, le patrimoine, une aumône destinée à 8 catégories de personnes : le pauvre, l'indigent, celui chargé de collecter et distribuer les aumônes (en tant que salaire), celui dont le coeur s'incline vers l'Islam, l'esclave (ou le prisonnier) musulman à affranchir, la personne endettée pour une cause juste, celui qui lutte pour la défense de l'Islam, le voyageur à court de provision. Il est à noter que la Zakât est destinée aux musulmans habitants dans la région du donateur, sauf cas exceptionnel (famine par exemple). Si le mot Zakât est souvent traduit en français par l'"aumône légale", il signifie littéralement "purification", en ce sens que la Zakât tend à "purifier l'âme humaine en l'éloignant autant que possible de l'avarice et de la cupidité".

Pour tous ceux qui se disent laïques, c'est l'Homme qui est au centre de leurs préoccupations, quelles que soient ses origines, ses convictions, sa culture... Pour eux, la solidarité est basée sur la responsabilité, l'échange, le respect réciproque,... bien vivre ensemble, indépendamment des couleurs de peau, des croyances, des appartenances diverses.. La solidarité consiste alors à donner à chaque homme, où qu'il se trouve, les moyens d'être autonome - ou de retrouver son autonomie -, d'être capable de se prendre en charge et dès lors de s'affranchir aussitôt que possible de l'aide apportée. Si l'on veut pouvoir parler d'égalité de droit et de totale liberté de penser, l'autonomie est un préalable.

Õ Que penser par exemple des actions de solidarité qui s'éternisent (Resto du coeur ...) ?

Les ressources de la solidarité sont de trois ordres : les fonds publics pour ce qui concerne la solidarité instituée, les subventions et les dons pour les associations, les fonds propres pour les particuliers. Nous allons encore une fois distinguer la sphère privée et le domaine public :

Individuellement, chacun est tout à fait libre d'appuyer sa démarche sur ce qu'il croit ou ce qu'il pense... et nous ne pouvons qu'encourager tout acte de générosité,... à condition toutefois qu'il ne soit pas entaché d'arrière pensées. La relation d'égalité est si difficile à tenir que la porte est ouverte à bien des dérives (... ex : Scientologie en Inde).

Pour ce qui concerne les fonds publics, leur utilisation doit s'inscrire dans l'esprit du bloc de constitutionnalité qui régit notre Constitution. La vigilance doit être permanente : la solidarité affichée ne cache-t-elle pas des intérêts tout autres (Intérêts privé, marchés de reconstruction, prosélytisme...) ? N'est-elle pas détournée d'une manière ou d'une autre (cf. Afrique, Crozemarkie...) ?



Je retiendrai de tout ceci qu'une action de solidarité n'est jamais neutre. Au delà de l'élan de générosité, souvent magnifique et spontané, elle nous renvoie aussitôt à 2 choses :

- ▶ d'une part au sens que chacun peut lui donner,
- ▶ d'autre part à la nature des liens que nous entendons cultiver pour vivre ensemble.

Ce qui nous invite une fois de plus à nous pencher sur les valeurs humaines que nous entendons valoriser.